

Demande de dispense unique

Le présent formulaire de demande permet de solliciter une dispense de cours. La base légale se trouve dans l'Ordonnance de direction concernant les absences et les dispenses à l'école obligatoire (ODAD) de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne. La demande doit être adressée par écrit et motivée à la direction de l'école au plus tard **quatre semaines à l'avance** (art. 8).

Les dispenses sont accordées conformément à l'art. 4, à partir du 1er janvier 2011.

Jusqu'à deux semaines au maximum par année scolaire peuvent être demandées pour des vacances familiales :

- si, pour des raisons professionnelles, au moins quatre semaines de vacances des parents ne coïncident pas avec les vacances scolaires ;
- lorsque, pour des raisons professionnelles ou familiales, la visite de membres de la famille à l'étranger n'est pas possible pendant les vacances scolaires ;
- pour les préceptes religieux.

Une preuve écrite est exigée pour chacune de ces raisons.

Il est en outre possible de demander exceptionnellement un congé d'une durée supérieure à deux semaines (art. 4, al. 2). Toutefois, une telle demande ne peut être faite qu'une fois par cycle.

Des raisons particulières peuvent être :

- la visite de membres de la famille à l'étranger, notamment pour consolider l'enracinement dans la culture d'origine ou dans une seconde culture familiale.
- une raison particulière peut aussi être un projet familial qui a un contenu / des éléments pédagogiques précieux.

Prénom Nom

École Classe

Enseignant-e

Parent(s)/tuteur(s)

Prénom(s)/Nom(s)

Adresse

Téléphone

Dispense

De à

La même demande est-elle faite pour d'autres enfants de la famille ?

Non

Oui, nom de l'enfant ou des enfants

.....

Justification

Décision de la direction d'école

Prénom/Nom

La demande est acceptée La demande est rejetée, motif :

.....

.....

.....

.....

Date Signature

Indication des voies de recours:

Une demande écrite et motivée contre cette décision peut être adressée dans les 14 jours à compter de sa réception à la commune d'Evilard, Route principale 37, 2533 Evilard.